

REVUE ECONOMIE & SOCIETE

E-ISSN: 2820-6991
P-ISSN: 2820-7211



REVUE SCIENTIFIQUE À COMITÉ DE LECTURE CONSACRÉE AUX ÉTUDES DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA GESTION ET DES SCIENCES SOCIALES

DIRECTRICE DE PUBLICATION: DR. SANAHAOUATA - REDACTEUR EN CHEF: DR BRAHIM MEDDEB

N°3 Vol 4

JUILLET / SEPTEMBRE 2025

REPENSER LA POLITIQUE DE L'EAU AU MAROC

LECTURE CRITIQUE A L'AUNE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ FOUCALDIENNE

Abdellatif EL GHAZI
Adil ZABADI

REVUE ECONOMIE & SOCIETE

E-ISSN: 2820-6991
P-ISSN: 2820-7211



REVUE SCIENTIFIQUE À COMITÉ DE LECTURE CONSACRÉE AUX ÉTUDES DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA GESTION ET DES SCIENCES SOCIALES

DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.18309415>

VOL 4, N° 2 JUILLET / SEPTEMBRE 2025

REPENSER LA POLITIQUE DE L'EAU AU MAROC : LECTURE CRITIQUE A L'AUNE DE LA GOUVERNEMENTALITE FOUCALDIENNE

RETHINKING WATER POLICY IN MOROCCO: A CRITICAL READING THROUGH THE LENS OF FOUCAULDIAN GOVERNMENTALITY

Abdellatif EL GHAZI

Doctorant

*Institut National d'Aménagement et
d'Urbanisme (INAU)*

*Centre d'Etude et de Recherche en
Aménagement et Urbanisme (CERAU)*
Email : abdellatif.elghazi@inau.ac.ma

Adil ZABADI

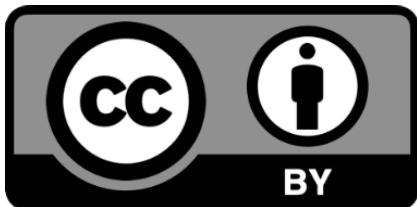
Enseignant Chercheur

*Institut National d'Aménagement et
d'Urbanisme (INAU)*

*Centre d'Etude et de Recherche en
Aménagement et Urbanisme (CERAU)*
Email : adilzabadi@gmail.com

Citation:

Abdellatif, E. G., & ZABADI, A. (2025). REPENSER LA POLITIQUE DE L'EAU AU MAROC : LECTURE CRITIQUE A L'AUNE DE LA GOUVERNEMENTALITE FOUCALDIENNE. REVUE ECONOMIE ET SOCIETE, 4(3), 29-50. <https://doi.org/10.5281/zenodo.18309415>



REVUE
ECONOMIE ET SOCIETE

P-ISSN: 2820-7211
E-ISSN: 2820-6991
DEPOT LEGAL: 2022PE0021

Site web : <https://journals.sms-institute.com/>
Email: contact@sms-institute.com
Tel: +212(0)700.838.222

REPENSER LA POLITIQUE DE L'EAU AU MAROC : LECTURE CRITIQUE A L'AUNE DE LA GOUVERNEMENTALITE FOUCALDIENNE



Résumé

Le Maroc est confronté à une crise de l'eau multidimensionnelle qui interroge l'efficacité des politiques publiques basées sur la logique de l'offre. Cet article offre une lecture critique des choix stratégiques du secteur de l'eau à travers le prisme de la gouvernementalité foucaldienne. En s'appuyant sur les concepts de rationalité de gouvernement, de dispositifs de savoir-pouvoir et de technologies de pilotage, il analyse les logiques de production de normes, les dispositifs d'objectivation de la ressource et la recomposition du rôle de l'État. L'analyse révèle les tensions entre technicisation désengagement territorial et faiblesse participative. Elle appelle à une refonte de la politique de l'eau basée sur une gouvernementalité stratégique, réflexive et adaptative, pour assurer la sécurité hydrique face au changement climatique.

Mots-clés : Gouvernementalité, Crise hydrique, Politiques de l'eau, Savoir-pouvoir, Maroc.

Abdellatif EL GHAZI

Doctorant

Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

Adil ZABADI

Enseignant Chercheur

Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

RETHINKING WATER POLICY IN MOROCCO: A CRITICAL READING THROUGH THE LENS OF FOUCAULDIAN GOVERNMENTALITY

ABSTRACT

Morocco is dealing with a complex Water Crisis that makes public policies based on supply-side reasoning effective. This article provides a critical analysis of the Nation's water strategies from the perspective of foucauldian governmentality .It looks at the underlying logics that shape norm production, resource objectification, and the changing role of the states by using ideas like governments rationality, knowledge-power this positives, and strategic technologies of governance. The analysis emphasizes conflicts among technicization, territorial disengagement, and ineffective participatory mechanisms. It's calls for a new water policy based on strategic, reflexive and adaptive governmentality to make sure that water is safe in the face of climate change.

Abdellatif EL GHAZI

*PhD student
National Institute for Planning and
Urban Development (INAU),
Rabat, Morocco)*

ADIL ZABADI

*Professor and Researcher
National Institute for Planning and
Urban Development (INAU),
Rabat, Morocco*

Keywords: *Governmentality, Water crisis, Water policy, knowledge-power, Morocco*

Introduction

Depuis plusieurs décennies, le Maroc est confronté à une crise de l'eau qui représente un des grands enjeux structurels du XXIe siècle. Face à la sécheresse répétée, l'exploitation excessive des aquifères, le déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande, ainsi que les rivalités d'usages sectoriels, la question de l'eau va bien au-delà de sa simple rareté physique (Machrafi et al. 2022). Cela implique actuellement des aspects politiques, institutionnels et discursifs qui méritent d'être réévalués surtout puisque la gouvernementalité est toujours caractérisée par une déficience d'intégrité et des enjeux de transparence (Legouri, Sendide et Kalpakian ,2019).

En dépit de progrès considérables, réforme du droit (loi 36-15), développement des infrastructures, élaboration d'une stratégie nationale, les réponses gouvernementales, Ont du mal à se détacher d'une posture technocratique, centralisée et peu introspective (Tazi Sadeq, 2020). Cet article suggère d'utiliser le cadre théorique de la gouvernementalité foucaldienne pour examiner les bases et les impacts des politiques de l'eau au Maroc, dans ce contexte. Selon Michel foucault(2004), la gouvernementalité fait référence à une forme de pouvoir qui agit indirectement en produisant de savoir, en standardisant les comportements et en structurant les objectifs. Elle offre la possibilité d'examiner les politiques publiques non

seulement en tant qu'outil technique, mais aussi comme des mécanismes de pouvoir qui allient sciences, sécurité et contrôle (Dean, 2010 ; Lemke, 2007).

L'application de Ce cadre à la politique de l'eau au Maroc permet d'exposer les types de savoir-pouvoir qui soutiennent la gestion actuelle de l'eau : quelles sortes de rationalités guident les prises de décision ? Quels sont les mécanismes institutionnels qui régulent l'action des acteurs ? Quels sont les attentes en termes de subjectivation de la part des utilisateurs et des territoires ? Ce document se consacre donc à une analyse critique des recommandations stratégiques relative à l'eau, dans le but de déterminer les conditions d'apparition d'une gouvernementalité de l'eau plus stratégique, inclusive et adaptive, qui soit à la hauteur des défis climatiques et sociaux contemporains (Haudret, 2022).

Cet article adopte une approche quantitative et critique en utilisant les outils de l'analyse politique foucaldienne notamment la gouvernementalité (Foucault, 1978 ; 2004) ce concept, issu des cours « sécurité, territoire, population » et « naissance de la biopolitique », désigne l'art de gouverner la conduite des pollutions par des rationalités gouvernementales et dispositifs sécuritaires (Foucault, 2004). L'approche est basée sur une lecture problématisée des textes stratégiques, des cadres légaux (notamment la loi 36-15 sur l'eau le (Royaume du Maroc ,2016) et les rapports institutionnels élaborés au Maroc sur la gestion de l'eau (secrétariat d'État chargé de l'eau ,2018). Ces changements reflètent une restructuration progressive des arrangements institutionnels et réglementaire de la gestion de l'eau (Mashrafi et al. 2022). Il s'agit de révéler les rationalités de gouvernement, les dispositifs de savoir pouvoir et les logiques normatives qui fondent les politiques de l'eau contemporaine (Lemke , ; Dean, 2010). Dans un contexte de pénurie ces rationalités sont liées aux enjeux de régulation territoriale et d'accès équitable aux ressources (Tazi Sadek, 2020). L'analyse n'est pas une appréciation normative des politiques, mais une compréhension des pouvoirs qui les rendent possible, les organisent et en fixent les limites (Foucault, 1991). La grille de lecture s'appuie sur les travaux de Foucault sur la biopolitique, des technologiques de gouvernement et les modes de subjectivation des acteurs (foucault, 2007).

Par déconstruction des discours officiels et tension des dispositifs institutionnels, la méthode permet de mettre en lumière les angles morts des politiques publiques de l'eau (Allouche et al. 2015). l'intégrité l'institutionnelle et la transparence décisionnelle sont également au cœur des dispositifs de gouvernementalité (Legrouri,Sendide et Kalpakian,2019). Ce positionnement épistémologique adopte une posture critique, sans être militante, en privilégiant une intelligibilité des rapports de pouvoir en jeu dans la gestion hydrique marocaine. L'article s'appuie, donc sur une analyse documentaire approfondie et une mise en perspective théorique pour alimenter le débat académique sur les évolutions de l'action publique en contexte de crise environnementale (Lascoumes et Le Galès, 2004). Dans cet optique, les dispositifs locaux comme les contrats d'aquifères sont un exemple de bricolage institutionnel contribuant à une gouvernementalité renouvelée des eaux souterraines (Houdret, 2022).

1. Cadre théorique de la gouvernementalité

Cette étude s'inscrit dans une démarche critique influencée par Michel Foucault, visant à enrichir la compréhension des mécanismes de pouvoir dans la gestion de l'eau au Maroc. Plutôt qu'une stratégie prescriptive, l'idée ici est d'utiliser la gouvernementalité comme instrument d'étude des rationalités gouvernementales et des technologies de supervision (Foucault, 1991, Agoni ; 2021).

selon Michel Foucault la gouvernementalité est « l'ensemble constitué par les institutions, procédure, analyse, réflexion, calculs et tactiques qui rendent possible cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir, Qui a pour cible principale la population» (Foucault,2004).Elle se traduit par la mise en place de mécanismes qui influent à distance sur les personnes à travers l'assimilation des règles, la création de connaissances et l'amélioration des comportements. Selon foucault (2004), gouverner reviens donc à « diriger le comportement des hommes ». Cette idée Eclare les processus de régulation observés dans le secteur de l'eau, où la pénurie d'eau s'accompagne d'un cadre normatif structurant (Hellberg, 2018).

Cette réévaluation conduit à une interprétation de la politique de l'eau en tant qu'acte biopolitique, c'est-à-dire un contrôle sur la vie, où le management de l'eau se mêle inextricablement à la gestion des individus et des masses. D'après Foucault, le biopouvoir représente un ensemble de dispositifs visant « à accroître la vie et à la gérer » (Foucault ,2007). Les politiques hydriques contribuent à ce système en régulant les pratiques, en standardisant les actions et en quantifiant la rareté de l'eau, Comme l'ont démontré des recherches récentes sur les conflits sociaux et les disparités liées à l'eau au Maroc (Ibrahimi ,2025 ; Silva-Novoa Sanchez et al, 2022).

La notion de dispositif, décrite comme « un ensemble hétérogène de discours, d'institutions, de décisions administratives et de pratiques » (Faucault ,2007), nous offre une perspective sur les Instruments juridique, techniques et économiques en tant que vecteur de pouvoir. Ainsi, la loi 36-15 sur l'eau ou les systèmes de tarifications différentielle peuvent être considérée comme des outils de gouvernementalité (Ezzerouali, 2025, Del Vecchio et barone 2018) qui modèlent autant les Perceptions que les actions des intervenants.

L'examen des politiques de l'eau sous cet angle met en évidence les subjectivités générées : « l'usager Idéal » est perçu comme étant rationnel, responsable et efficace. Le but de l'action publique est d'établir ces modèles idéaux à travers des encouragements, des punitions et des initiatives de sensibilisation, dans une perspective de gouvernementalité décentralisée mais normative (Mathez ,2023).

Enfin de compte, cette méthode met en lumière les tensions structurelles de la gouvernementalité : Quels types de connaissances sont utilisées ? Quels intervenants sont considérés comme légitimes ? Quels sont les voix qui sont exclues ? En posant ces questions, l'analyse Foucaldienne met en lumière les facettes sous-entendu du pouvoir dans la gestion de l'eau et incite à envisager une gouvernementalité plus réflexive, critique et équitable (Barrabchia Moumen ,2023).

2. Gouvernementalité de l'eau entre incertitude et défis stratégiques

2.1. Une crise structurelle de la ressource hydrique : Incertitude, déséquilibres et perspectives incertaines

À l'heure actuelle, le Maroc fais face à un déséquilibre grandissant entre ses ressources en eau et ses besoins, situation aggravée par les effets du changement climatique,les dysfonctionnements Institutionnels et les insuffisances de son architecture Informationnelle (Silva-Novoa Sánchez, Bossenbroek ,Schilling et Berger, 2022). Bien que les chiffres officiels indiquent des ressources hydriques approximativement de 22 milliards de mètres

cubes par an, comprenant quatre milliards de Mètre cube renouvelable provenant des eaux souterraines (Stratégie nationale de l'eau, 2009), Des estimations récentes démontrent une disponibilité réelle plus limitée, se situant entre 10 et 15 Milliard de mètres cubes d'eau de surface. Ceci est principalement dû à l'augmentation de la variabilité climatique et au manque de suivi des prélèvements (Banque mondiale, 2020 ; FAO, 2021). Cette discordance entre les projections institutionnelles et la situation réelle souligner une crise de gouvernementalité environnementale, Car l'entité gouvernementale n'est pas en mesure de fournir une connaissance assez précise, à jour et crédible pour orienter efficacement la prise de décision publique (Foucault, 2004 ; Lascoumes et Le Galès, 2012). L'Etat montre son incapacité à établir une Infrastructure cognitive capable de répondre aux enjeux hydriques contemporains par le retard dans La réalisation du système national d'information sur l'eau et (SNIE), initialement prévue par la loi n° 36-15 relative à l'eau (Tazi sadeq, 2020 ;Machrafi et al., 2022).

Dans un climat d'incertitude prononcée, les prévisions du département de l'eau sont préoccupantes : Pour l'horizon 2050, les ressources exploitables pourraient être restreintes à 13 milliards de m³/an, tandis que la consommation aurait tendance à atteindre 20 milliard, entraînant un manque structurel de 7 milliards de m³/an qui touchait tous les principaux bassins Y compris Sebou, Bouregreg ,tensift et Oum Er- Rabia (Safine, Lamrani et Bouhamidi ,2022 ;Haddouch, 2021). Cette discordance persistante souligne les contraintes de la gestion du système hydrique marocain, soit son aptitude à établir des mécanismes réglementaires durables, cohérents et efficents sur le long terme (kooiman, 2003 ;Legouri,Sendide et Kalpakian, 2019).

Les prévisions établies par les plans nationaux semblent à cet égard extrêmement optimistes. Il paraît ardu d'attendre les objectifs établis, obtenir trois milliards de mètres cubes additionnels via les barrages, et diminuer la demande de 2,5 milliards de mètres cubes, tant les possibilités d'action sont restreintes par la saturation des infrastructures actuelles, la fragilité des ressources naturelles et le coût exorbitant des alternatives telles que le dessalement (Houdret, 2022 ; Del Vecchio et Barone, 2018).

Dans ce contexte, l'expansion de l'approvisionnement en eau par la mise en place de nouveaux barrages, surtout dans les bassins situés au centre et au sud, rencontre plusieurs freins structurels : utilisation quasi intégrale des ressources hydriques de surface, emplacements géographiquement et financièrement peut favorable, ainsi que bas niveau de remplissage dues à une diminution progressive des précipitations (Ibrahim ,2025). Le coût de mise en œuvre, généralement similaire à celui de la désalinisation, suscite des interrogations compte à la viabilité économique de ces installations (Banque mondiale, 2023).

En ce qui concerne la demande, deux actions notables sont reconnues : la diminution des prélèvements pour l'irrigation privée, particulièrement intensive et faiblement réglementée, et la réduction des pertes dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable. L'optimisation de l'efficacité hydraulique dans les zones de grande et petite hydraulique offrirait une solution temporaire, mais nous donnerait pas lieu à une réduction substantielle des prélèvements à l'échelle des bassins (Allouche,Meddleton et Gywali, 2015 ; Daher et Mohtar, 2021). La tâche nécessaire pour rétablir les extractions au niveau des volumes renouvelables et immense, tant du point de vue technique qu'économique, et nécessite une restructuration des systèmes agricoles ainsi que des méthodes d'intensification agricole (Mathez, 2023).

Ce diagnostic met en évidence le besoin d'un changement stratégique profond : il ne suffit plus de modifier l'offre en fonction des usages, il est désormais impératif d'ajuster les usages à la réalité hydrologique existante, dans un contexte de gouvernementalité environnementale renouvelée et de renforcement de la gouvernabilité des bassins versants (Foucault, 1991 ; Rose et Miller, 1992). Cela nécessite de revoir le rôle des intervenants territoriaux, non seulement comme récepteurs passifs des politiques de l'eau, mais en tant que co-architectes de solutions durables et justes pour la gestion des risques associés à la pénurie d'eau (Berrabchia Moumen ,2023).

2.2.Incohérence sectorielle comme symptôme sans poteaux d'un déficit de gouvernementalité environnementale

Une des caractéristiques notables de la gestion de l'eau au Maroc est le décalage évident entre les stratégies des divers secteurs consommateurs de l'eau et les buts fixés par le plan national de l'eau. Cette incohérence intersectorielle ne concerne pas seulement les disparités quantitatives en rapport avec les volumes attribués, elle englobe aussi l'oubli répétitif des critères qualitatifs et des obligations de préservation de la ressource (Machrafi et al. 2022 ; Silva-Novoa sanshez et al, 2022). Les initiatives industrielles, minières ou agricoles qui ont un impact sur le cycle de l'autre, que ce soit par des consommations ou des rejets, sont rarement soumise à des réglementations environnementales strictes (Lagrouri, Sendide et Kalpakian, 2019). Cela conduit à une diminution progressive de la durabilité de la ressource tout en renforçant les conflits d'utilisation entre divers secteurs, en particulier entre l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation agricole et les exigeants de protection écologique Houdret, 2022).

Cette dissociation des politiques sectorielles témoigne du manque de gouvernementalité environnementale. Sans un cadre de régulation capable de créer des instruments d'action structurés, ordonnés et performants, les institutions ne parviennent pas à Orchester stratégiquement les divers usages (fourgon, 2024 ; Dean, 2010 ; Lascoumes et Le Galès, 2012). Plus profondément, ce contexte relève une gestion insuffisante du système hydrique : la structure institutionnelle à des difficultés à établir des décisions équilibrées, justes et consensuelles, surtout en ce qui concerne la distribution des ressources et de la sauvegarde des environnements aquatiques Kooiman, 2003 ; Rose et Miller ,1992).

Selon Tazi Sadek (2020) , les instances de coordination et d'arbitrage, qui sont qui sont pourtant prévu par la loi, notamment la loi 36-15 concernant l'eau, se révèlent généralement inefficace ou inactives. Le manque de systèmes d'évaluation environnementale intersectorielle contraignants, l'insuffisance de forums de dialogue inter interinstitutionnel et la prépondérance des stratégies descendantes « top down » dans l'exécution des projets hydriques, contribuent à conserver une gestion fragmentée et peu résiliente du secteur (Del Vecchio et Barone, 2018).

De ce fait, les conflits d'attribution ne sont pas résolus sur la base des critères de justice environnemental ou d'efficacité économique, mais plutôt selon des dynamiques sectorielles de pouvoir, exacerbées par l'absence d'une autorité centrale ayant une légitime technique et politique suffisante pour établir une hiérarchie des usages basés sur les principes d'équité et de durabilité. Cette observation plaide pour une révision des instruments d'action publique dans le domaine de l'eau, en intégrant les mécanismes de coordination dans une structure de gouvernement renouvelée, apte à considérer les dynamiques régionales, les défis de la justice

sociale et les périls systémiques associée à la diminution des ressources en eau (Foucault, 1991 ; Lemke, 2007 ; Mbembe, 2003 , Agamben, 1998).

2.3. Essoufflement de la politique d'offre : Entre limites structurelles est nécessaire d'un renversement paradigmique

Depuis les années 1960, la politiques de gestion de l'eau du Maroc, qui repose sur l'exploitation intensive des ressources conventionnelles grâce à la construction des grands barrages, à pendant longtemps été un élément crucial du progrès économique national. Cette décision technique et politique, qui s'inscrit dans le continuité de « la mission hydrique » marquée par une forte tendance étatique vers l'ingénierie de l'offre (Molle, Mollinga et Wester, 2009) a permis d'assurer l'appriboisement en eau potable des grandes villes urbaines de favoriser le développement de vastes zone irriguée qui couvrent environ 700.000 hectares (De Miras 1995). Ce modèle se conforme à une approche classique de gouvernementalité hydraulique, axée sur la gestion technique des courants et la concentration des décisions dans une optique de domination territoriale (Foucault, 2004 ; Lorrain, 2013). Cependant, cette méthode d'hydro-développement arrive actuellement à ses limites. Face à une pénurie de ressources des ressources exacerbée par le chargement climatique, la variabilité des précipitations et l'accroissement des besoins (World Bank, 2020 ; Silva-Noava Sanchez. Bossenbroek. Schilling et Berger, 2022), Le simple accroissement de l'offre à travers la construction d'infrastructures ne suffit plus pour faire face aux défis actuels. Les « bassin » dits « clos », c'est à dire sans drainage notable vers l'aval, sont déjà intensément utilisés, et les marges hydrologiques restantes y sont pratiquement inexistantes (Machrafi, 2022). L'extension du réseau de barrages dans ces régions ne semble plus avoir d'impact significatif sur la disponibilité de l'eau, rendant ses installations de plus en plus onéreuses et de moins en moins efficace (Houdret , 2022).

Cette situation met en évidence une crise de gouvernementalité dans le domaine de la gestion de l'eau, étant donné que les institutions responsables ont du mal à adapter leur cadre d'action aux nouvelles contraintes biophysique. La gestion demeure ancré dans une démarche d'ingénierie de l'offre, sans transition manifeste vers des méthodes intégrées ou participatives, et sans mise en cause des principes productivistes du modèle agricole et irrigué (De Miras, 2011 Lascoumes et Le Galès, 2012). Les recherches en gestion publique mettent d'ailleurs l'accent sur le fait que la continuité de ces modèles et due à la complexité pour les organisations publiques de se détacher des routines institutionnelles et des outils historiques de l'action publique (Crozier et Friedberg, 1977 ; March et Olsen, 1989 ; Lorrain, 2013).

Les stratégies alternatives à l'approche traditionnelle de mobilisation, comme le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées épurées ou la collecte des eaux Pluviales, bien qu'elles soient reconnues depuis plus de dix ans comme ayant un potentiel (Tazi Sadeq, 2020 ; Legouri,Sendide et Kalpakian,2019), ont du mal à être mise en place de manière systématique. Bien qu'elles puissent avoir un rôle d'appoint stratégique, en particulier pour garantir l'approvisionnement en eau potable des grandes villes, leur apport demeure marginal comparé aux quantités requises pour l'irrigation ou les applications à industrielles (FAO, 2021 ; Daher et Mohtar,2021) Des obstacles institutionnels, réglementaires et financiers entravent leur mise en œuvre, mettant en lumière une gouvernementalité éclatée et un manque de coordination entre les échelons d'intervention (Kooiman, 2003 ; Jessop, 2007)

Cette observation requiert un chargement radical du Paradigme prévalent : plutôt que de continuer à développer l'offre coûte que coûte, il s'avère vital d'envisager une réorientation

vers le contrôle de la demande, dans le cadre d'une gouvernementalité réflexive (Dean, 2010 ;Lemke, 2007). Cette approche se fonde sur l'optimisation des usages, l'incorporation des connaissances territoriales et l'implication des acteurs locaux dans l'établissement des propriétés liées, (Mathez, 2023). Un tel tournant nécessite une révision complète de l'intervention publique dans le domaine de l'eau, en tenant compte des mouvements de justice sociale et environnementale, comme l'indiquent les études critiques influencés par Foucault et poursuivies dans le secteur du management public (Osborn, 2010 ;Bezes et Le Lidec, 2011).

2.4. Des solutions non conventionnelles sous-exploitées : Entre inertie institutionnelle et déficit de pilotage stratégique

Confronté aux contraintes structurelles inhérente au modèle conventionnel de gestion des ressources en eau, le recours à des approches dites non conventionnelles, comme le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées traitées ou encore la collecte des eaux pluviales , devient une exigence stratégique (World Bank, 2020 ; FAO, 2021). Cependant l'incorporation réelle de ces mesures dans les politiques publiques est encore marginale, entravée par les détails réglementaires, des insuffisances techniques et une gouvernementalité mal coordonnées (Machrafi et al, 2022 ; Legrouri,Sendide et Kalpakian, 2019). Malgré son intégration dans les stratégies nationales de l'eau de 2009 et sa reconnaissance depuis le débat national sur l'eau de 2006, l'option de dessalement de l'eau de mer reste sous-utiliser (Tazi Sadeq 2020). Cette procrastination se doit essentiellement à un manque de prévoyance politique, au retard dans la mise en place des textes d'application de loi 36-15 relative à l'eau, ainsi qu'à l'absence de mesures d'encouragement économique (Houdret, 2022). En dépit de la réduction substantielle des couts de du dessalement à l'échelle mondiale (Lattemann et Hopner, 2008 ; Ghaffour, Missimer et Amy, 2013), le coût de production de l'eau dessalée demeure prohebitif pour une application agricole à large échelle. Ce type d'apprivoisement ne peut être envisagé que pour les cultures à très haute valeur ajoutée, dans des contextes socio-économiques où les agriculteurs sont en mesure de supporter ces couts (Safine, Lamrani et Bouhamidi, 2022). Ce cas met en évidence une certaine inefficacité de la gouvernementalité environnementale dans laquelle des outils économiques juridiques supposée soutenir l'inovation technologique se trouve en décalage avec les dynamiques sur le terrain (Foucault, 2004 ; Dean, 2010).

L'une des autres voies prometteuses et la réutilisation des eaux usées épurées malgré la quantité limitée des volumes disponibles, leur attribution à des utilisations secondaires, comme l'irrigation des espaces verts ou certaines opérations industrielle, pourra dégager des ressources traditionnelles pour des usages prioritaires (Angelakis et Snyder, 2015). Cependant, le faible rendement des stations d'épuration, les rejets non conformes aux normes environnementales et l'absence d'un cadre institutionnel solide pour garantir la qualité des eaux traitées mettent en péril l'adoption de cette solution (Silva-Novoa Sanchez et al. 2022 ; Machrafiet al, 2022). Ceci reflète un défaut de gouvernementalité du cycle de l'eau usée caractérisée par une coordination suffisante entre les organismes responsables de la santé publique, de l'environnement et de l'agriculture (Kooiman, 2003 ;Lascoumes et Le Galès, 2012).

En définitive, l'accumulation des eaux de pluie, traditionnellement ancré dans les méthodes agricoles rurales est encore peu répandue dans les espaces urbains et périurbains (De Miras, 2011).

Ce potentiel demeure en grande partie sous-utilisé en raison du manque de politiques d'encouragement de systèmes de formation technique et de mécanismes d'investissement spécifiques (UNEP, 2017 ;Kahinda,Taigbenu et Boroto , 2010). Le manque de mesures incitatives indique un certain désintérêt de l'Etat pour les solutions basées sur les échelons locaux et la responsabilité communautaire, bien que ces stratégies soient essentielles pour accroître la résilience hydrique dans une perspective de la gouvernementalité territoriale (Rose et Miller, 1992 ; 2010).

Toutes ces observations mettent en évidence la nécessité pressante de réévaluer les stratégies d'intervention publique dans le domaine de l'eau, en passant au-delà des perspectives purement infrastructurelles pour adopter une démarche intégrale, préventive et ajustée aux réalités territoriales. Cela nécessite non seulement une restructuration des outils juridiques et financiers (Lascoumes et Le Galès, 2004), mais aussi un réajustement des responsabilités entre l'Etat, les autorités locales et les intervenants locaux pour assurer une gouvernementalité pérenne des solutions alternatives (Jessop, 2007 ; Mathez, 2023).

2.5. Gestion de la demande en eau : Un impensé stratégique révélateur de déséquilibres institutionnels

La pensée économique classique est la base de la réflexion sur l'équilibre entre l'offre et la demande. Dès 1776, dans son ouvrage la « richesse de des nations », Adam Smith aborde le sujet du rôle régulateur du marché et de la « main invisible » dans les transactions commerciales. David Ricardo (1817) a enrichi cette perspective en étudiant la rareté et la valeur, alors que Alfred Marshall (1890) a structuré le modèle d'équilibre entre l'offre et la demande via la courbe croisés qui est devenu un pilier de l'économie néoclassique .Léon Walras (1874) ,de son côté, étend ce principe avec sa théorie de l'équilibre général, dans laquelle les marchés se réajustent en même temps afin d'atteindre une distribution optimale des ressources. Ces contributions théoriques conçues initialement pour les marchés compétitifs, ont été progressivement utilisées pour l'étude des biens naturels tels que l'eau. Les économistes de tendance libérale ont souligné l'importance d'un signal-prix qui montre la rareté pour garantir une préparation efficace (Marshall, 1890 Walras, 1874).

Les théories actuelles de la gestion de l'eau ont adopté cette logique, en opposant deux paradigmes distincts : l'économie de l'offre, axée sur la mise en valeur des nouvelles ressources, et l'économie de la demande, qui privilégie l'efficacité de la rationalisation des usages. Les défenseurs de la perspective de l'offre, inspirés par la Mission hydraulique (Molle,Mollinga et Wester,2009), soutiennent que la manque d'eau peut-être surmonté grâce à l'édification d'infrastructures à grande échelle (barrages, transferts interbassins, dessalement) . Ce point de vue, déjà partagé à par les économistes du développement dans les années 60-70 (Schultz, 1964 ;Hayami et Ruttan,1971), Se base sur l'idée que l'investissement dans l'approvisionnement créé les conditions pour une croissance urbaine et agricole, l'eau est en perçu comme un facteur de production à sécuriser.

En revanche, les économistes de la demande se concentrent sur l'optimisation et la valorisation de l'eau déjà présente. Selon Allan (1998), qui a introduit le concept de « eau virtuelle », la rareté ne peut pas être uniquement résolue par des solutions techniques, mais nécessite également les compromis économiques et commerciaux. Selon Brooks (2006), la gestion de la demande est « Toute action qui diminue la consommation d'eau sans diminuer les avantages socio-économiques qui y sont liés », tandis que Rogers, Bhatia et Huber (1998)

Mettent l'accent sur le système de tarification comme outil essentiel pour représenter la véritable valeur de l'eau et influencer les comportements.

Au Maroc, la prédominance du paradigme de l'offre trouve ses origines dans la « mission hydraulique » instaurée dès les années 1960. Cela s'inscrit dans une approche économique axée sur le développement qui considérait l'investissement public à grande échelle comme un vecteur de croissance (Schultz, 1964 ; Molle et al., mais 2009). Cette approche productiviste, qui privilégie la génération d'offre pour simuler l'expansion économique (Ricardo, 1817 ; Hayami et Rutton, 1971), se manifeste à travers des initiatives telles que la construction des barrages, l'élargissement de systèmes d'irrigation et les transferts inter bassins. Cette approche a mené à un amassement d'infrastructure dont l'efficience marginale diminue rapidement (Machrafi et al, 2022).

Malgré son identification en tant qu'outil stratégique depuis 20 ans et ça reconnaissance par la loi numéro 36-15, la gestion de la demande en eau (GDE) reste marginale (Tazi sadeq, 2020). Elle est généralement appliquée de manière sporadique, souvent en réponse à des crises occasionnelles, comme cela était le cas récemment dans les bassins de Tensift et de l'Oum Er-Rabia (Safine, Lamrani et Bouhamidi, 2022).

L'absence de tarification incitative, la faiblesse des systèmes de régulation et le manque de compagnes d'éducation renforcent l'idée que l'eau est une ressource presque gratuite et infinie. Ce contexte met en évidence un défi dans l'application des principes traditionnels de la régulation par l'offre et la demande au secteur de l'eau, où les considérations sociales, politiques et environnementales compliquent la logique strictement commerciale (Lascoumes et Le Galès, 2012 ; Jessop, 2007). Elle met également en lumière une carence en termes de gouvernementalité environnementale (Foucault, 2004), à savoir la difficulté rencontrée par l'État pour établir une logique d'action pérenne, et de gouvernabilité (kooiman, 2003) face à la prolifération des intervenants et des intérêts contradictoires.

Par conséquent, les partisans de l'approche offre, qui s'appuient sur une interprétation moderniste et infrastructurelle (Schultz, 1964 ; Garrido et liamas, 2009), poursuivent la promotion de vastes projets. Pendant ce temps, ceux qui se tiennent l'approche demande réclament un renouvellement de la gouvernementalité basée sur la tarification, la régulation et la participation (Brooks, 2006 ; Allan, 1998 ; Rogers et Hall, 2003). Concevoir l'avenir de la politique de l'eau au Maroc nécessite donc de combiner les leçons des théories traditionnelles de l'offre et de la demande avec une gouvernementalité réflexive (Dean, 2010), qui peut contrôler les comportements, regroupés les acteurs régionaux et garantir une distribution juste et pérenne de l'eau dans un contexte d'accroissement constant de la pénurie.

2.6.Financement public de l'eau : Entre dépendance budgétaire et désalignements stratégiques

Le financement du secteur de l'eau au Maroc est essentiellement assuré par le budget de l'État. Cette action publique à favorisé des investissements notables, principalement dans le secteur de la construction des barrages et d'infrastructure hydraulique volumineuse (World Bank, 2017 ; FAO, 2021). Cependant, ce modèle expose une discordance évidente entre les objectifs financiers et les exigences d'une gestion durable et équitable de la ressource. Le manque d'une approche structurée pour gérer la demande, associé à un manque de transparence dans la distribution des crédits (Houdret, 2012 ; OCDE, 2015), entrave l'efficacité des politiques gouvernementales et affaiblit la gestion du système de l'eau.

Les aides gouvernementales continuent de privilégier des approches productivistes, surtout par le biais des programmes d'irrigation encouragés dans le contexte du plan Maroc vert (PMV) puis de la stratégie génération green (2020-2030) (Swearingen, 1988 ; Houdret, 2022). Ces décisions d'investissement continuent de favoriser les cultures à forte densité et les larges zones irriguées, sont considérés suffisamment les restrictions grandissantes en matière d'eau ni les effets environnementaux a long terme (Mathez, 2023 ; Machrafi et al., 2022). En outre, les travaux scientifiques concernant des modèles alternatifs de gestion de l'eau, comme la valorisation des eaux usées, le recueil des eaux de pluie ou la tarification incitative, sont structurellement insuffisamment financés, malgré leur importance cruciale pour concevoir une transition hydrique équitable et localisée (Safine, Lamrani et Bouhamidi, 2022 ; De Miras, 2011).

Selon Tazi Sadeq (2020), la participation financière des utilisateurs au financement des infrastructures hydriques, bien que prévu par la loi 36-15 sur l'eau, demeure minime. Cette situation crée une dépendance structurelle sur le budget de l'État, avec les dépenses d'investissement et de maintenance quasiment entièrement prises en charge par les finances publiques. Il n'existe pas de dispositifs d'encouragement efficaces pour l'économie des ressources ou pour l'efficacité des usages (Rogers, Bhatia, et Huber, 1998 ; Brooks, 2006). Cette situation reflète une approche de gouvernementalité technocratique, accès sur la direction étatique, qui a du mal à engager les acteurs locaux et à stimuler leur implication dans la conservation des ressources (Foucault, 2004 ; Dean, 2010).

Le modèle de tarification actuelle, surtout au niveau des offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA), ne parvient pas à couvrir les coûts liés à l'exploitation et à la maintenance des dispositifs hydrauliques. Cette vulnérabilité menace la durabilité des investissements et met en lumière une restriction de la gestion institutionnelle : les agences de bassin hydraulique (ABH), qui sont supposées jouer un rôle crucial dans la planification et le contrôle au niveau des bassin, opèrent avec des ressources limitées, dépendant de subventions gouvernementales modestes et de frais de prélèvement et de rejet fréquemment mal accueilli (Legrouri, Sendide et Kalpakian, 2019 ; OCDE, 2020).

Le système de financement en place, qui entretient une dépendance envers les fonds publics, est inefficace pour générer les motivations indispensables à un changement d'attitude des utilisateurs, à une optimisation des pratiques agricoles et un engagement local dans la protection de la ressource. Il est nécessaire d'instaurer une réforme structurelle : celle-ci devrait mettre en place une politique de tarification juste, accroître la contribution financière des utilisateurs et assurer une gouvernementalité basée sur la coresponsabilité, la responsabilité et la pérennité économique du domaine (kooiman, 2003 ; Jessop, 2007).

2.7.Défaillances dans la gouvernementalité de l'eau : Vulnérabilités institutionnelles et formes de désengagement

Au Maroc, la sécurité de l'eau est actuellement fortement menacée par une série de dysfonctionnements institutionnels, juridiques et organisationnels qui influencent sur les modes de rationalité gouvernementale en matière de gestion de l'eau. Malgré que la loi 36- 15 concernant l'eau pose un cadre juridique audacieux pour une gestion intégrée, durable et participative, son application reste incomplète, morcelée, voir absente dans des secteurs essentiels (Legrouri, Sendid et Kalpakian, 2019 ; Houdret, 2012). L'inapplicabilité de principes tels que le « pollueur-payeur » ou la gestion des forages illégaux met en évidence

l'écart entre les normes déclarées et leur mise en œuvre pratique, mettant en lumière un manque de gouvernementalité juridique (Foucault, 2004 ; Lascoumes et Le Galès, 2012).

C'est bornes reflètent une rationalité gouvernementale peu structurée, caractérisée par une fragmentation institutionnelle et un manque d'aptitude à orienter les comportements via des mécanismes stabilisés de connaissance et d'autorité. L'incapacité du système à établir une gouvernementalité stratégique à distance, un aspect prépondérant de la gouvernementalité contemporaine (Dean, 2010 ; Kooiman, 2003), découle de la fragmentation des compétences au sein de diverses agences, de l'absence d'une hiérarchie coordonnée claire parmi les multiples intervenants et du manque de mécanismes de régulation solide. L'absence de fonctionnement du système national d'information sur l'eau (SNIE), qui devrait être en place selon la loi, met en évidence le manque de connaissance objective, collective et exploitable pour une régulation proactive (OCDE, 2020 ; Banque mondiale, 2017).

De plus, l'échec du Conseil supérieur de l'eau et du climat (CSEC), qui aurait dû offrir un cadre d'analyse et de mise à jour des politiques publiques, révèle l'absence d'entités aptes à exercer un réflexe institutionnel. Ce manque entraîne un processus de gestion non transparent, dominé par des considérations politiques opportunistes, et entrave l'établissement de mécanismes de vérité, à la manière focaldienne, qui pourraient guider les décisions sur les fondements rationnels et transparents (Foucault, 2007 ; Jessop, 2007).

Bien que la participation soit mentionnée dans les textes, elle n'est qu'une façade. Les groupes de bassins et les collectifs d'usagers sont souvent peu sollicités, ou opèrent sans véritable pouvoir, ce qui révèle un manque de gouvernementalité participative (Houdret, 2022 ; Swearingen, 1998). Dans ce modèle les individus ne sont pas sollicités en tant que participants actifs, ni tenus pour responsables de la gestion de la ressource. Le manque de prise en compte de la subjectivité politique des acteurs non étatiques (utilisateurs, collectivités, société civile) entrave la capacité du système hydrique à crier une gouvernementalité fondée sur l'autogestion, la responsabilité collective et l'adaptation stratégique (Osborne, 2010 ; De Miras, 2011).

Finalement, les stratégies hydriques au Maroc semblent être des mécanismes gouvernementaux non achevés : ils ont du mal à crier une compréhension commune de la ressource, à réguler les actions via des règles concrètes, et à structurer l'intervention en se basant sur une vision de sécurité de l'eau. Face à l'augmentation de la vulnérabilité climatique et à l'épuisement rapide des ressources parenthèses (FAO, 2021), cette crise nécessite une révision radicale des dynamiques de pouvoir, des technologies de gouvernementalité et des régimes de vérité qui régissent actuellement la gestion de l'eau.

3. Résultats

En dépit d'un cadre réglementaire sophistiqué symbolisé Par la loi 36-15 et une politique officielle axée sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), le Maroc continue de suivre des voies hydrique non durables, caractérisées par l'épuisement excessif des nappes phréatiques, la contamination diffuse est une mauvaise utilisation persistante (Machrafi et al. 2022 ; Legouri, Sendide et Kalpakian, 2019).

Comment justifier cette contradiction entre un cadre officiel audacieux et une réalité caractérisée par l'insuccès des mécanismes concrets de savoir-pouvoir comme la police de

l'eau, les frais ou encore le système national d'information sur l'eau (SNIE) ? Assistant à une gouvernementalité juridique performante sur le papier, mais moins efficace dans la pratique (Foucault, 2004 ; lascoumes et Le Gales, 2012) ?

Selon Foucault, il est essentiel d'examiner les « régimes de vérité » qui stabilisent ou entravent l'action publique : quels indicateurs, quels audits et quelles formes d'objectivation orientent véritablement la répartition et le suivi des usages (Dean, 2010 ; Rose et Miller, 1992) ? Le SNIE, instauré par la législation, opère-t-il comme un dispositif cognitif pour anticiper et guider les actions, où reste-t-il un objectif constamment différé (OCDE, 2020 ; banque mondiale, 2017) ? pourquoi les informations concernant les forages, les prélèvements et les rejets ne sont-elles pas constamment accessible et interopérables ? Qui génère la connaissance légitime au sein des agences de bassin hydraulique et comment cette connaissance est-elle contestée (Houdret, 2012) ;Szearingen, 1998) ? Les outils de l'intervention publique, droits d'utilisation, quotas, tarifications, contrats d'aquifères, doivent-ils envisagés comme de simples outils techniques ou comme des technologies de gouvernementalité qui influencent les comportements et les décisions sectorielles (Lascoumes et Le Gales 2007 ; Kooiman, 2003) ? Pourquoi le Conseil supérieur de l'eau et du climat ne remplit-il pas son rôle de pilotage stratégique et de réflexivité institutionnelle (CESE, 2013) ? Les conseils de bassin possèdent-ils une véritable autorité d'arbitrage ou sont-ils simplement une façade participative ? Si la gouvernementalité contemporaine se fonde sur la « gestion des comportements », quels sont les outils réellement employés au Maroc : sanctions, tarifications graduelles, marché de l'eau ou contrats d'aquifères ? Pourquoi ces outils restent-ils fréquemment non utilisés ou inefficaces (Houdret et, 2022 ; Tazi sadek, 2020) ? Le paradigme de l'offre, représentée par la construction des barrages, les transferts interbassins et maintenant le dessalement, ne nourrit-il pas une « mission hydraulique » autosuffisante, issue des années 1960, qui favorise l'infrastructure massive au détriment d'une gestion axée sur la demande (Molle, Molinga et Wester, 2009 ; schultz, 1964) ? Quels discours politiques et économiques soutiennent toujours la prééminence de l'offre malgré une hausse les coûts marginaux et des conséquences environnementales significatives (GHaffour, Missimer et Amy, 2013 ; Lattmann et Hopner, 2008)? Quels sont les obstacles politiques, sociaux et cognitifs qui entravent la mise en œuvre d'une gestion de la demande ambitieuse : tarification incitative, contrats de nappes, implication des utilisateurs (Brooks, 2006 ; Allan, 1998 ; Rogers, Bhatia et Huber, 1998) ? Les buts établis par le plan national de l'eau 2020-2050 tiennent-ils compte des réalités climatiques à venir et des performances concrètes des infrastructures ? Les décisions intersectorielles s'appuient-elles sur une mesure claire de la valeur sociale et environnementale de l'eau, ou sont-elles influencées par des dynamiques de pouvoir sectoriel (Banque mondiale, 2023 ; OCDE, 2015) ?

l'agriculture irriguée, qui est le plus grand consommateur d'eau, engendre quel type de subjectivation de l'utilisateur : un cultivateur rationnel, économe et responsable, ou un participant incité paradoxalement à consommer plus grâce aux subventions pour l'irrigation localisée et les cultures durables (Mathez, 2023 ; De Miras, 2011)? Les bureaux régionaux de valorisation agricole appliquent-ils des prix qui correspondent à la rareté du bien et qui couvrent les coûts de maintenance, ou entretiennent-ils une dépendance financière récurrente (Cours des comptes, 2022) ?

Les solutions dites non conventionnelles, le dessalement, la réutilisation des eaux usées, la collecte des eaux de pluie, sont-elles de véritables soutiens ou de simples excuses technologiques ? Le dessalement est-il mis en œuvre dans les régions côtières où sont utilisées et la plus magnifique, c'est-à-dire pour garantir l'approvisionnement en eau potable

tout en minimisant ses impacts environnementaux ? Est-ce que la réutilisation avance vers une amélioration de la qualité et de la traçabilité assurant une attribution fiable à des usages secondaires (Angelakiset Snyder, 2015) ? Pourquoi la collecte des eaux de pluie demeure-t-elle marginale dans les politiques urbaines malgré son potentiel ? Quels mécanismes d'intégrité et de transparence pourrait consolider la confiance : publication des autorisations, suivi des forages, appels d'offres limpides, obligation de rendre des comptes des ABH (Legrouri et al. 2019 ; OCDE2, 2020) ? Comment transposer les enseignements tirés des expériences internationales, y compris les structures de l'OCDE sur le prix et la répartition, dans le cadre marocain sans compromettre la légitimité sociale et politique de l'intervention publique (Osborne, 2010 ; Jessop, 2007) ?

Il est impératif de refonder la gouvernementalité de l'eau. Mettre en place le (CSEC) et les conseils de bassin avec des programmes publics obligatoires. Activer le SNIE comme base de transparence et de gestion. Réformer la tarification pour la rendre progressive et juste. Etablir la gestion des nappes avec un suivi par télémétrie et des sanctions échelonnées. Classer les utilisations en période critique selon des normes établies. Orienter le dessalement vers l'eau potable et renforcer la réutilisation réglementée pour des applications secondaires. Enfin, allouer les budgets sur la base d'indicateurs mesurables tels que l'atténuation des pertes, l'augmentation de l'efficacité hydrique et la qualité environnementale (CESE, 2013 ; OCDE, 2022). Ce transfert d'attention, passant de la production d'eau à la gestion des usages, représente une gouvernementalité repensée basée sur la sobriété, l'efficacité et l'équité.

4. Discussion

On peut examiner la crise de l'eau au Maroc comme un décalage systémique entre un ensemble réglementaire élaboré et des mécanismes réels de « gestion des conduites », selon la définition foucaldienne du concept de gouvernementalité (Foucault, 2004). C'est moins une question d'Etat en tant qu'entité souveraine que de régimes de pratiques, l'expertise et de calculs qui déterminent à distance les usages de l'eau. Selon Foucault 2004 dans son ouvrage sécurité, territoire, population, le triangle « gouvernement, population, économie politique » constitue la matrice de la rationalité moderne, une structure qui se trouve au centre des politiques hydriques actuelles.

Ce cadre soulève la question des « régimes de vérité » : Quels sont les indicateurs, audit ou séries statistiques qui déterminent ce qui « il est possible de faire » en matière d'allocation, de contrôle ou de tarification (Foucault, 1980) ? Dans ce contexte, le système national d'information sur l'eau (SNIE) ne se limite pas à être une simple base de données, il constitue un outil gouvernemental dans le non-fonctionnement opérationnel entrave l'objectivité et la régulation (Banque mondiale, 2017 ; OCDE 2015). L'approche foucaldienne de la gouvernementalité ne se présente donc pas comme une théorie étatique, mais plutôt comme une analyse de gouvernement, axée sur les mécanismes concrets qui organise l'éventail des actions possibles (Dean, 2010 ; Lemke, 2007).

La logique derrière l'instrumentation de la politique publique en matière d'eau, droits d'utilisation, limites, contrats de nappes phréatiques portails d'information, est bien illustrée par cela .Selon Lascoumes et Le Galès 2004, les instruments ne se limitent pas à être des outils techniques, mais sont des technologies de gouvernement qui modifient les comportements et les subjectivations. Rose et Miller (1992) mettent en évidence que le droit, la compatibilité ou l'expertise constitue des intermédiaires reliant diverses autorités

dispersées, une question cruciale dans un système marocain caractérisé par la présence de nombreux acteurs : ABH, ORMVA, ONEE et collectivités territoriales.

Le modèle basé sur l'offre, barrages, transferts, dessalements, reflète une logique de sécurité axée sur le développement des infrastructures (Molle, Mollinga et Wester, 2009 ; Garrido et Llamas, 2009). Toute technologie de sécurité à néanmoins ses couts et d'externalités, comme le montre les impacts des Saumures du dessalement ou la dépendance énergétique, qui illustrent les conséquences du verrouillage techno politique (Allan, 1998 ; Brooks, 2006). Par contre, une gouvernementalité axée sur la demande nécessite des signaux de prix, des normes de redistribution et une économie éthique de la modération (Rogers, Bhatia et Huber, 1998 ; OCDE, 2015).

Cette transformation ne touche pas uniquement l'économie, mais également l'anthropopolitique. Les normes hydriques génèrent des « sujets, l'utilisateur responsable, efficace et prudent, par internalisation de ces normes (Foucault, 1998 ; Rose, 1999). Dans cette perspective, la biopolitique de l'eau vise à réguler la vie des populations, y compris leurs conditions de santé, d'alimentation et d'habitat (Foucault, 2007 ; Rabinow et Rose, 2006). Elle combine compétences, normes et autonomie, mais également exclusion et déséquilibre : qui doit être priorisé lors d'une sécheresse ? Quels sont les usages qui sont rendus invisibles ? (Walters, 2012 ; Lemke, 2019).

Les études de la gouvernementalité soulignent que les rationalités libérales et néolibérales codifient distinctement la rareté et les droits d'usage (Barry, Osborn et Rose, 1996). Dans ce contexte, la transparence des données se transforme en un opérateur de vérité : ce qui est quantifié, diffusé, vérifié devient gouvernable, tandis que ce qui ne l'est pas échappe à la régulation (Foucault, 1980 ; Rose, 1999). Toutefois, les actes de résistance, comme les forages clandestins, les détournements ou les contestations locales, démontrent que chaque forme de gouvernementalité fait face à des oppositions (Scott, 1998 ; Walters, 2012).

L'analyse inspirée de Foucault ici permet une interprétation comparative : les « meilleurs pratiques encouragé par l'OCDE ou la Banque mondiale (OCDE, 2015 Banque mondiale 2023) ne sont pas seulement des conseils techniques, mais des « autorités de vérification » qui configurent ce qui est concevable et réalisable. Cependant, l'adaptation de ces logiques globale au niveau local, bassins « fermés », exploitations arboricoles, cités maritimes, soulève la problématique de la légitimité sociale et politique (Jessop, 2007).

En somme, l'élaboration d'une gouvernementalité de l'eau nécessite une réorganisation des dispositifs et des subjectivation : Mettre en œuvre le CSEC et les conseils de bassins (publicité des avis, suites obligatoires), transformer le SNIE en une infrastructure cognitive solide, établir une politique tarifaire juste et claire, prioriser les utilisations pendant les périodes de sécheresse (OCDE, 2015).

L'analyse inspirée de la pensée de Michel Foucault ne propose pas de réponse unique, mais met en évidence les conditions permettant d'adopter une approche différente des conduites, sobriété instrumentée, efficacité évaluée, justice de l'eau contestée (Foucault 1991 ; Agamben, 2009 ; Esposito, 2011).

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux dysfonctionnements identifiés, les recommandations proposées et les logiques de gouvernementalité mobilisées. Pour une gouvernementalité hydrique renouvelée au Maroc.

Synthèse des recommandations pour une gouvernementalité hydrique

Domaines	Dysfonctionnements actuels	Recommandations proposées	Dispositifs de gouvernementalité mobilisés
Information	Absence de Système National d'Information sur l'Eau (SNIE) opérationnel ; données fragmentaires	Mettre en place une plateforme interopérable et accessible du SNIE ; actualisation régulière des données	Production de savoir ; objectivation de la ressource ; anticipation
Financement	Dépendance budgétaire de l'État ; absence de contribution des usagers ; désalignement budgétaire	Réformer la politique tarifaire ; introduire le principe du pollueur-payeur et renforcer les incitations	Responsabilisation économique ; incitations différencierées ; redevabilité
Régulation	Application incomplète de la loi 36-15 ; absence de sanctions ; prélevements illicites non contrôlés	Appliquer pleinement la loi 36-15 ; instaurer des mécanismes de contrôle et de sanction efficaces	Encadrement normatif ; régulation comportementale ; légalité
Participation	Concertation symbolique ; comités de bassin non opérationnels ; faible engagement de la société civile	Renforcer les dispositifs participatifs à tous les niveaux ; doter les AUEA de véritables pouvoirs	Gouvernementalité participative ; coresponsabilité ; légitimation
Planification stratégique	Vision sectorielle ; absence d'évaluation indépendante ; politiques non coordonnées	Créer un Conseil Supérieur de l'Eau opérationnel ; introduire une évaluation externe obligatoire	Prévision stratégique ; transparence ; ajustement adaptatif
Usages agricoles	Expansion incontrôlée de l'irrigation ; subventions productivistes ; faible efficacité hydraulique	Conditionner les aides à des pratiques économies en eau ; encourager les cultures sobres	Rationalisation des usages ; reconfiguration des pratiques agricoles
Innovation technologique	Dessalement et réutilisation marginalisés ; absence de pilotage stratégique ; retards réglementaires	Développer un plan national d'intégration des solutions non conventionnelles ; lever les verrous techniques	Innovation pilotée ; apprentissage institutionnel ; expérimentation

5. Conclusion

Les enjeux actuels de l'eau au Maroc ne peuvent être résolus uniquement par des solutions techniques ou juridiques. Ils réclament une refonte des formes de pouvoir, des régimes de savoir et des dispositifs qui encadrent la conduite des conduites hydriques. Dans la perspective de la gouvernementalité foucaldienne, les politiques de l'eau se révèlent être des technologies de pouvoir qui ne se contente pas de gérer une ressource, mais qui façonnent les conduites, dirigent les rationalités individuelles et prévoient les risques dans une logique biopolitique. Cette relecture met en lumière la nécessité d'élaborer une gouvernementalité de l'eau basée sur la fabrication des dispositifs intelligents : systèmes d'information vérifiables,

dispositifs d'évaluation performatifs, normes tarifaires différenciées, incitations à l'auto régulation. L'État, dans ce modèle, n'est plus seulement celui qui constraint ou qui finance, mais celui qui construit des normes, qui médiatise des savoirs, qui suscite des subjectivités responsables.

La sécurité hydrique est alors une sécurité gouvernementale, au sens foucaldien : il s'agit de fabriquer un avenir gouvernable, de convertir l'incertitude en probabilité, de rendre les conduites sociales compatibles avec un horizon de durabilité. Cela implique non seulement une modification des outils, mais aussi une tension des régimes de vérification qui soutiennent la gouvernementalité de l'eau.

Pensez les politiques de l'eau en termes de gouvernementalité, ce n'est pas proposer des solutions toutes faites, mais révéler les conditions de possibilité d'un gouvernement des vivants plus réfléchi, tout juste et plus stratégique. Dans ce contexte, la conduite de l'eau est aussi, et peut être surtout, une conduite de soi, une politique de subjectivation écologique.

Références bibliographiques

- Agamben, G. (1998). *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life* (D. Heller-Roazen, Trad.). Stanford, CA: Stanford University Press.
- Agamben, G. (2005). *State of Exception* (K. Attell, Trad.). Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Agamben, G. (2009). *What Is an Apparatus? and Other Essays* (D. Kishik & S. Pedatella, Trad.). Stanford, CA : Stanford University Press.
- Agoni, A. (2021). An academic analysis of the notion of biopower, biopolitics and governmentality according to Michel Foucault. University of Ghana.
- https://www.researchgate.net/publication/354370572_An_Academic_Analysis_of_the_Notion_of_Biopower_Biopolitics_and_Governmentality_According_to_Michel_Foucault
- Allan, J. A. (1998). Virtual water: A strategic resource. Global solutions to regional deficits. *Ground Water*, 36 (4), 545–546. <https://doi.org/10.1111/j.1745-6584.1998.tb02825.x>
- Allouche, J., Middleton, C., & Gyawali, D. (2015). Technical veil, hidden politics: Interrogating the power linkages behind the nexus. *Water Alternatives*, 8 (1), 610–626.
- Angelakis, A. N., & Snyder, S. A. (2015). Wastewater treatment and reuse: Past, present, and future. *Water*, 7 (9), 4887–4895. <https://doi.org/10.3390/w7094887>
- World Bank. (2017). Beyond scarcity: Water security in the Middle East and North Africa (MENA Development Report). Washington, DC: World Bank.
- World Bank. (2023). Morocco Water Security and Resilience Program (P179192). Washington, DC: World Bank. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099060723024517055/pdf/P179192045ef5f070b83c069916d70dcd3.pdf>

Barry, A., Osborne, T., & Rose, N. (Éds.). (1996). *Foucault and political reason: Liberalism, neo-liberalism and rationalities of government*. Chicago, IL : University of Chicago Press.

Berrabbia Moumen, M. (2023, December 20). *Hydropolitical and Biopolitical Dynamics in Maghreb's Water Governance: Examining the International Community's Role and Initiatives in Enhancing Water Security in Morocco – A Case Study* (Unpublished master's thesis, University of Ottawa). uO Research. <https://ruor.uottawa.ca/bitstreams/6d5100dc-d539-477f-a1d1-67694c461fb5/download>

Bezes, P., & Le Lidec, P. (2011). *Grands auteurs en management public*. Presses de Sciences Po.

Brooks, D. B. (2006). An operational definition of water demand management. *International Journal of Water Resources Development*, 22(4), 521–528.

<https://doi.org/10.1080/07900620600779699>

Burchell, G., Gordon, C., & Miller, P. (Eds.). (1991). *The Foucault effect: Studies in governmentality*. University of Chicago Press.

Conseil Économique, Social et Environnemental. (2013). *Gouvernance des ressources en eau : Avis et recommandations*. Rabat, Maroc : Conseil Économique, Social et Environnemental.

Cour des Comptes. (2022). *Rapport annuel sur la gestion des ressources en eau au Maroc*. Rabat, Maroc : Cour des Comptes.

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Seuil.

Daher, B., & Mohtar, R. H. (2021). Water–energy–food SDGs in Morocco. In *The Water–Energy–Food Nexus* (pp. 1–8). Springer.

De Miras, C. (1995). *Agriculture irriguée et économie marocaine : entre héritage hydraulique et réformes institutionnelles*. Rabat : INRA.

De Miras, C. (2011). Le modèle irrigué au Maroc : dynamiques et contradictions. *Options Méditerranéennes*, A(97), 65–78. <http://om.ciheam.org/om/pdf/a97/00801500.pdf>

Dean, M. (2010). *Governmentality: Power and Rule in Modern Society* (2nd ed.). London: SAGE.

Del Vecchio, K., & Barone, S. (2018). Has Morocco's groundwater policy changed? Lessons from the institutional approach. *Water Alternatives*, 11(3), 638–662. <https://www.water-alternatives.org/index.php/all/doc/articles/vol11/v11issue3/458-a11-3-11>

Deleuze, G. (1992). Postscript on the societies of control. *October*, 59, 3–7. <https://doi.org/10.2307/778828>

Esposito, R. (2011). *Immunitas: The protection and negation of life*. Polity.

Ezzerouali, S., Banane, M. C., Anaya, H., & El Mountafia, R. (2025). The constitutionality of water irrigation policy in Morocco: Sustaining agricultural security amid climate change. *Journal of Indonesian Constitutional Law*, 2 (2), 103–127. <https://doi.org/10.71239/jicl.v2i2.63>

Food and Agriculture Organization. (2015). AQUASTAT country profile – Morocco. Rome, Italy: FAO. Retrieved [date you accessed] from <http://www.fao.org/aquastat/en/countries-and-basins/country/MAR>

Foucault, M. (1980). *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings, 1972–1977* (C. Gordon, Ed.). New York, NY: Pantheon Books.

Foucault, M. (1988). Technologies of the self. In L. H. Martin, H. Gutman, & P. H. Hutton (Eds.), *Technologies of the Self: A Seminar with Michel Foucault* (pp. 16–49). Amherst, MA: University of Massachusetts Press.

Foucault, M. (1991). Governmentality. In G. Burchell, C. Gordon, & P. Miller (Eds.), *The Foucault Effect: Studies in Governmentality* (pp. 87–104). Chicago, IL: University of Chicago Press.

Foucault, M. (2004). Sécurité, territoire, population. *Cours au Collège de France (1977–1978)*. Paris: Seuil/Gallimard.

Foucault, M. (2007). Naissance de la biopolitique. *Cours au Collège de France (1978–1979)*. Paris : Seuil/Gallimard.

Garrido, A., & Llamas, M. R. (2009). *Water Policy in Spain*. Boca Raton: CRC Press.

Ghaffour, N., Missimer, T. M., & Amy, G. L. (2013). Technical review and evaluation of the economics of water desalination: Current and future challenges for better water supply sustainability. *Desalination*, 309, 197–207. <https://doi.org/10.1016/j.desal.2012.10.015>

Haddouch, S. (2021). *Crise de l'eau au Maroc : impacts et perspectives*. Casablanca : La Croisée des Chemins.

Hayami, Y., & Ruttan, V. W. (1971). *Agricultural Development: An International Perspective*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Hellberg, S. (2018). *The biopolitics of water: Governance, scarcity and populations*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315183251>

Houdret, A. (2022). Groundwater governance through institutional bricolage: An analysis of aquifer contracts in Morocco. *Water International*, 47(3), 399-417. <https://doi.org/10.1080/02508060.2022.2049545>

Houdret, A. (2022). Groundwater governance through institutional bricolage: An analysis of aquifer contracts in Morocco. *Water International*, 47(3), 399-417. <https://doi.org/10.1080/02508060.2022.2049545>

Ibrahimi, Z. (2025). Beyond scarcity: Social inequality and the politics of water in Morocco. Arab Reform Initiative. <https://www.arab-reform.net/publication/beyond-scarcity-social-inequality-and-the-politics-of-water-in-morocco/>

Inda, J. X. (Ed.). (2005). *Anthropologies of Modernity: Foucault, Governmentality, and Life Politics*. Oxford: Blackwell.

Jessop, B. (2007). *State Power: A Strategic-Relational Approach*. Cambridge : Polity.

Kahinda, J.-M., Taigbenu, A. E., & Boroto, J. R. (2010). Domestic rainwater harvesting to improve water supply in rural South Africa. *Physics and Chemistry of the Earth*, 35(13–14), 742–751.

Kooiman, J. (2003). *Governing as governance*. Thousand Oaks, CA: SAGE.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (Éds.). (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris, France: Presses de Sciences Po.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2007). Understanding public policy through its instruments. *Governance*, 20(1), 1–21. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0491.2007.00342.x>

Lattemann, S., & Höpner, T. (2008). Environmental impact and impact assessment of seawater desalination. *Desalination*, 220(1–3), 1–15. <https://doi.org/10.1016/j.desal.2007.03.009>

Legouri, A., Sendide, K., & Kalpakian, J. (2019). Enhancing integrity in water governance in Morocco: Opportunities and challenges. *Journal of Governance and Integrity*, 2(2), 37–47. <https://doi.org/10.15282/jgi.2.2.2019.5417>

Lemke, T. (2007). An indigestible meal? Foucault, governmentality and state theory. *Distinktion: Scandinavian Journal of Social Theory*, 8(2), 43–64. <https://doi.org/10.1080/1600910X.2007.9672946>

Lemke, T. (2019). Foucault's analysis of modern governmentality: A critique of political reason. London, UK: Verso.

Lorrain, D. (2013). *Grands systèmes techniques et gouvernementalité*. Paris, France : PUF.

Machrafi, O., et al. (2022). Water in Morocco, retrospective at the political, regulatory and institutional levels. *Open Journal of Modern Hydrology*, 12(2), 11–31. <https://doi.org/10.4236/ojmh.2022.122002>

Marshall, A. (2013). *Principles of economics*. Palgrave Macmillan. (Original work published 1890)

Mathez, A. (2023). Power and knowledge in the Green Morocco Plan. *Environment and Planning E: Nature and Space*, 6(2), 213–229. <https://doi.org/10.1177/25148486221101541>

Mbembe, A. (2003). *Necropolitics*. *Public Culture*, 15(1), 11–40. <https://doi.org/10.1215/08992363-15-1-11>

Molle, F., Mollinga, P. P., & Wester, P. (2009). Hydraulic bureaucracies and the hydraulic mission: Flows of water, flows of power. *Water Alternatives*, 2(3), 328–349. <https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol2/v2issue3/45-a2-3-3/file>

Organisation for Economic Co-operation and Development. (2015). Water resources allocation: Sharing risks and opportunities (OECD Studies on Water). Paris, France: OECD Publishing.

Organisation for Economic Co-operation and Development. (2020). financing water supply, sanitation and flood protection: Challenges in EU Member States and policy options (OECD Studies on Water). Paris, France: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/6893cdac-en>

Organisation for Economic Co-operation and Development. (2022). Financing a water secure future. Paris, France: OECD Publishing.

Ong, A. (2006). Neoliberalism as exception: Mutations in citizenship and sovereignty. Durham, NC: Duke University Press.

Osborne, S. P. (Ed.). (2010). the new public governance? Emerging perspectives on the theory and practice of public governance. London, UK: Routledge.

Rabinow, P., & Rose, N. (2006). Biopower today. *BioSocieties*, 1 (2), 195–217. <https://doi.org/10.1017/S1745855206040014>

Ricardo, D. (1817). On the principles of political economy and taxation. London, UK: John Murray.

Rogers, P., & Hall, A. W. (2003). Effective water governance (TEC Background Paper No. 7). Stockholm, Sweden: Global Water Partnership.

Rogers, P., Bhatia, R., & Huber, A. (1998). Water as a social and economic good: How to put the principle into practice. Stockholm, Sweden: Global Water Partnership..

Rose, N. (1999). Powers of freedom: Reframing political thought. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Rose, N., & Miller, P. (1992). Political power beyond the state: Problematics of government. *The British Journal of Sociology*, 43 (2), 173–205. <https://doi.org/10.2307/591464>

Royaume du Maroc. (2016). Loi n° 36-15 relative à l'eau. Rabat, Maroc: Secrétariat Général du Gouvernement.

Safine, M., Lamrani, H., & Bouhamidi, M. (dir.) (2022). Livre blanc sur les ressources en eau au Maroc : Pour une gestion durable assurant la sécurité hydrique du pays. Groupe Eau des Lauréats de l'IAV Hassan II. Disponible sur ResearchGate

Schultz, T. W. (1964). Transforming traditional agriculture. New Haven, CT: Yale University Press.

Scott, J. C. (1998). Seeing like a state: How certain schemes to improve the human condition have failed. Yale University Press.

Secrétariat d'État chargé de l'Eau. (2018). Rapport sur l'état des ressources en eau au Maroc. Rabat: Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Silva-Novoa Sánchez, L. M., Bossenbroek, L., Schilling, J., & Berger, E. (2022). Governance and sustainability challenges in Morocco's water policy (1995–2020): Insights from the Middle Draa Valley. *Water*, 14(18), 2932. <https://doi.org/10.3390/w14182932>

Smith, A. (1776). *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. London: W. Strahan & T. Cadell.

Ministère de l'Équipement et de l'Eau. (2009). Plan national de l'eau.

Swearingen, W. D. (1988). *Morocco's Hydropolitics: Development, Discourse and Politics of Water Scarcity*. Boulder: Westview Press.

Tazi Sadeq, H. (2020). Water governance in a context of scarcity. *Field Actions Science Reports*, Special Issue 22, 34–39. Institut Veolia Environnement. <https://journals.openedition.org/factsreports/6257>

United Nations Environment Programme. (2017). Rainwater harvesting: A lifeline for human well-being. <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/19804>

Walras, L. (1874). *Éléments d'économie politique pure*. Lausanne: Corbaz.

Walters, W. (2012). *Governmentality: Critical Encounters*. Routledge.

World Bank. (2017). Beyond scarcity: Water security in the Middle East and North Africa. <https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/beyond-scarcity-water-security-in-the-middle-east-and-north-africa>

World Bank. (2020). *Water Scarcity in Morocco: Policy Challenges and Opportunities*. Washington, DC.

World Bank. (2023). *Morocco Water Security and Resilience Program* (P179192). <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P179192>